

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SAINT BONNET DE SALERS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 OCTOBRE 2014

DEBUT DE SEANCE : 20 heures

Présents : MM Colette Dauzet, Maryline Delmas, Elise Ducher, Jean-Louis Fraysse, Lucien Larrive, Patricia Masson, Anthony Mercier, Sophie Roche, Jean-Paul Tournadre.

Représentés : Christiane Chanut-Rigaudière par Maryline Delmas, Guy Chevalier par Anthony Mercier

Secrétaire de séance : Jean-Louis Fraysse

Objet: Nouvelle réflexion au projet de méthanisation - DE 2014 69

Madame le Maire relate à l'assemblée que deux réunions ouvertes au public ont été organisées à la salle polyvalente de Saint Bonnet de Salers en présence de Monsieur Damien Chesné et Madame Laureline Bes De Berc, partenaires de Salers Biogaz et Méthajoule et une représentante du Groupement de Défense Sanitaire au sujet du projet de méthanisation.

Elle informe le conseil municipal de la réunion qui s'est déroulée à la Sous-Préfecture avec les représentants de l'Etat, de la Coopérative Laitière et des sociétés Méthajoule et Salers Biogaz. celle-ci a pour but de faire le point sur le projet de méthanisation et surtout sur le traitement à venir des effluents de la coopérative laitière de Saint Bonnet de Salers, qui aura, à terme, des interactions avec l'unité de méthanisation susceptible d'être implantée sur la commune.

Une étude a été confiée à Impact Conseil pour la mise aux normes de la station d'épuration. La société Méthajoule propose d'étudier un scénario alternatif en réalisant un assainissement autonome pour la coopérative laitière. Il s'agirait d'une filtration anaérobie suivie d'un "post-digesteur" avec des produits d'épuration voués à l'épandage. Il n'y aurait aucun rejet d'eaux usées au réseau communal.

La coopérative de Saint Bonnet de Salers représente 87 % du traitement de la station d'épuration communale. En cas de traitement autonome pour la coopérative, la STEP serait disproportionnée par rapport aux faibles charges du traitement domestique.

La société Méthajoule propose de réaliser l'étude des différentes possibilités. Le montant de celle-ci s'élèvera à environ 10 000 € pour la phase 1 (diagnostic, présentation des scénarii) et 20 000 € pour la phase 2 (APS).

Fin août, la SAS Salers Biogaz a déposé en Mairie un dossier de permis de construire de l'unité de méthanisation. Madame le Maire ayant souhaité en débattre avec le conseil municipal lors d'une prochaine réunion n'a pas délivré le récépissé de dépôt. Monsieur le Sous-Préfet lui a rappelé les obligations du Maire et les délais relatifs aux permis de construire.

Madame le Maire expose qu'elle a dû transmettre le nouveau dossier de demande de permis de construire de l'unité de méthanisation déposé par la SAS Salers Biogaz aux différents services de l'Etat (DDT -ABF) le 24 septembre 2014.

Après un large débat, trois membres du conseil municipal expriment leur mécontentement d'être mis devant le fait accompli. Madame le Maire explique à l'assemblée que ce sont les différents services de l'Etat qui étudieront la faisabilité du projet.

Objet: Etude d'un système d'assainissement - demande de subvention - DE 2014 70

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de réaliser une étude sur la mise en place d'un système d'assainissement global au bourg de Saint Bonnet de Salers en tenant compte des effluents de la coopérative laitière.

La société Méthajoule propose une assistance technique de :

- 10 000 € pour la phase 1 : diagnostic, présentation des scénarii
- 20 000 € pour la phase 2 : Avant Projet Sommaire

Le plan de financement suivant est proposé :

- subvention DETR (30 %) : 9 000 €
- subvention Agence de l'Eau Adour Garonne (30 %) : 9 000 €
- autofinancement : 12 000 €

Le conseil municipal, par 6 voix pour et 5 voix contre :

- accepte le plan de financement ci-dessus,
- précise que l'étude sera réalisée en décembre 2014 ou janvier 2015,
- charge Madame le Maire de solliciter une subvention auprès de Monsieur le Sous-Préfet dans le cadre de la DETR et auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne d'ici la fin du mois.

Objet: Eclairage public à la Campe - DE 2014 71

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que les travaux, visés en objet, peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total de l'opération s'élève à

2 172,63 € HT.

En application de la délibération du comité syndical, en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours de 50 % du montant HT de l'opération, soit :

- 1 versement sera appelé au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution de la commune suivant les modalités exposées dans le courrier du 14 janvier 2010 du Président du S.D.E.C.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- 1°) de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- 2°) d'autoriser Madame le Maire à verser le fonds de concours,
- 3°) d'inscrire dans les documents budgétaires de la commune, la somme nécessaire à la réalisation des travaux.

Objet: Avenant à la convention pour la télétransmission des actes - DE 2014 72

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention entre la Préfecture du Cantal et la Commune de Saint Bonnet de Salers pour la transmission des actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique a été signée le 23 janvier 2013 suivant délibération du conseil municipal du 31 décembre 2012.

Madame le Maire informe l'assemblée de la modification de la nomenclature par l'abandon de l'utilisation du niveau 4 de celle-ci. Seule la classification nationale, constituée des deux premiers niveaux obligatoires, ainsi que le 3ème niveau départemental seront désormais utilisés.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- autorise Madame le Maire à signer l'avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat.

Objet: Travaux de restauration de toiture à l'Eglise - DE 2014 73

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de réaliser dans l'urgence des travaux de réfection de la toiture de la chapelle Nord-Est de l'Eglise de Saint Bonnet de Salers.

Le devis de Monsieur Jérôme Juillard, couvreur, d'un montant de 4 080 € HT est étudié.

Le plan de financement suivant est proposé :

- subvention Etat (DRAC) : 2 000 €
- autofinancement : 4 080 €

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte le devis de Monsieur Jérôme Juillard est accepté.
- approuve le plan de financement ci-dessus
- précise que les travaux seront réalisés au 4^{ème} trimestre 2014.
- autorise Madame le Maire à solliciter la subvention de 2 000 € auprès des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.
- donne son accord pour que soit réalisée une programmation de travaux à effectuer dans les prochaines années comme l'a suggéré Monsieur Delubac Régis, architecte, Directeur de l'ABF lors de sa visite à l'Eglise de Saint Bonnet de Salers et pour laquelle il va nous proposer un état des lieux.

Objet: Convention d'adhésion au service de médecine - DE 2014 74

Madame le Maire expose :

- l'obligation pour les collectivités et leurs établissements d'adhérer à un service de médecine de prévention afin de mettre à la disposition des collectivités et de leurs agents un médecin et une infirmière de prévention qualifiés,

- que le Centre de Gestion a créé à cette fin un service de médecine professionnelle connaissant bien le fonctionnement et les métiers spécifiques à la fonction publique territoriale,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu de décret modifié du 10 juin 1985 concernant l'hygiène et la sécurité,

Vu la convention d'adhésion proposée et le règlement du service de médecine du Centre de Gestion en date du 3 juillet 2014,

Décide :

Le conseil municipal de Saint Bonnet de Salers décide de renouveler son adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion du Cantal à compter du 1^{er} janvier 2015 et autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante.

Objet: Admission en non-valeur - DE 2014 75

Madame le Maire informe l'Assemblée que les démarches de recouvrement concernant les factures d'assainissement d'un total de 179,18 € sont restées infructueuses.

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge Madame le Maire de contacter le liquidateur d'un des créanciers pour un éventuel règlement.

Objet: Motion de soutien à l'AMF - DE 2014 76

Le conseil municipal :

- après avoir entendu le rapport de Madame le Maire,
- après avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité la motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Objet: Loyer des appartements communaux - DE 2014 77

Les trois appartements communaux étant libres à la location et aucun nouveau locataire ne s'étant présenté, le conseil municipal décide de revoir le montant de ses loyers à la baisse, ayant constaté qu'ils ne correspondaient plus au marché actuel.

Les tarifs suivants sont acceptés à l'unanimité pour une prochaine location :

- 360 ¤ pour l'appartement situé dans le bâtiment Ecole-Mairie
- 350 ¤ pour l'appartement de la Poste
- 350 ¤ pour l'appartement situé dans le hangar route de Salers.

Objet: Achat d'un tableau numérique - DE 2014 78

Le conseil municipal prend connaissance des différents devis établis pour l'acquisition d'un tableau numérique et d'un ordinateur portable pour l'école.

Celui de PobEdu d'un montant de 3 366,60 ¤ est retenu et accepté par l'ensemble de l'Assemblée.

Madame le Maire est chargée de passer commande, cette acquisition ayant été prévue au budget 2014.

Objet: Augmentation de la durée hebdomadaire de travail de Mr Sébastien Borne - DE 2014 79

Suite à la délibération du 18 juillet 2014 par laquelle le conseil municipal a décidé de modifier les jours et heures d'ouverture de l'Agence Postale Communale (soit 12 h de travail de 9 h à 12 h du lundi au jeudi inclus), Madame le Maire avait souhaité que Monsieur Sébastien Borne apporte des précisions complémentaires sur des activités nouvelles qui justifieraient les deux heures supplémentaires. Son contrat était initialement de 10 h hebdomadaires. Monsieur Sébastien Borne a signifié qu'une tablette numérique serait susceptible d'être mise à disposition du public. Cela permettra aux clients d'accéder en ligne au site de la CAF, de Pôle Emploi, de la Sécurité Sociale et aux autres services publics.

Un avenant au contrat de travail à durée indéterminée du 18 mars 2014 sera établi pour modifier la durée hebdomadaire de travail qui passera à 12 heures avec effet au 1er octobre 2014.

Objet : Travaux en cours

Les travaux de peinture et d'isolation sont achevés à l'appartement Route de Salers. Du point à temps a été réalisé sur la route de La Campe et celle de Loubat.

Objet : Questions diverses

Lecture du Compte Rendu de la MAGE sur la station d'épuration
Organisation du Téléthon

Lecture du courrier de la Commission Préfectorale qui a refusé la demande concernant la possibilité de construction sur du terrain agricole de Monsieur Antoine Gil.

Fin de la réunion : 22 h 45